



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Approbation de l'ensemble des résolutions proposées par la Gérance

L'Assemblée Générale annuelle de Rubis s'est réunie le mercredi 10 juin 2026 à 14 h 00, sous la Présidence de M. Gilles Gobin, à la Salle Pleyel, 252 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.

Les actionnaires, qui représentaient 56,32 % du capital et des droits de vote, ont approuvé l'ensemble des résolutions proposées par la Gérance.

Les actionnaires ont notamment été informés par la Gérance et la Direction Générale des faits marquants de l'exercice 2025, de la stratégie du Groupe et de ses résultats financiers ainsi que sa nouvelle feuille de route durabilité.

Le Président du Conseil de Surveillance, M. Marc-Olivier Laurent, a détaillé la gouvernance de la Société ainsi que les travaux menés par le Conseil de Surveillance en 2025. Les Commissaires aux comptes ont ensuite rendu compte de leurs diligences et présenté les conclusions de leurs rapports.

Les réponses aux questions écrites adressées par un actionnaire ont, conformément à la réglementation applicable, été publiées sur le site internet de la Société.

Après un temps d'échange avec les actionnaires, il a été procédé au vote des résolutions.

En conclusion de cette Assemblée Générale, la Gérance a déclaré : « Nous remercions les actionnaires pour leur participation et pour la confiance exprimée à l'occasion de cette Assemblée Générale. L'exercice 2025 illustre la capacité de Rubis à délivrer une performance solide, portée par l'excellence opérationnelle de ses équipes, la diversité de ses métiers et la pertinence de son ancrage géographique. Avec un bilan sain, des relais de croissance clairement identifiés et une stratégie maîtrisée, le Groupe dispose des atouts nécessaires pour poursuivre son développement et créer durablement de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes. »

Composition du Conseil de Surveillance

Les mandats de Mmes Cécile Maisonneuve et Carine Vinardi ainsi que de M. Alberto Pedrosa ont été renouvelés pour une durée de trois ans. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2029, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

La résolution déposée par Compagnie nationale de navigation visant à nommer M. Yann Dever en qualité de membre du Conseil de Surveillance, qui n'avait pas été agréée par la Gérance sur recommandation du Conseil de Surveillance, a été rejetée par les actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est par conséquent composé de 12 membres, dont six femmes (soit 50 %), trois membres de nationalité étrangère (soit 25 %) et 100 % de membres indépendants.

Sa composition reflète la politique de diversité et d'indépendance mise en œuvre par le Conseil de Surveillance, avec la volonté de réunir des profils, expériences, compétences, nationalités et cultures complémentaires. Elle permet au Conseil d'exercer pleinement sa mission de supervision afin de répondre aux enjeux du Groupe.

Approbation de la politique de dividende

Les actionnaires ont approuvé la distribution d'un dividende ordinaire de 2,07 euros par action (contre 2,03 euros par action au titre de l'exercice 2024). Ce dividende sera détaché de l'action le 16 juin 2026 et payé en numéraire le 18 juin 2026.

Le résultat détaillé des votes sera publié sur le site internet de la société (www.rubis.fr) dans l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale ».

Cette Assemblée Générale a été retransmise en direct sur le site internet de la Société (www.rubis.fr).

Contact

RUBIS – Direction Juridique

Tél. : + 33 (0)1 44 17 95 95